

DECRET N°2009-070 DU 18 MARS 2009

portant approbation du budget prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le Décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le Décret n° 2008-438 du 28 juillet 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) ;
- Vu** la Convention Cadre signée le 09 juillet 1976 entre le Gouvernement Béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- Vu** les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de

Sur rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 janvier 2009 ;

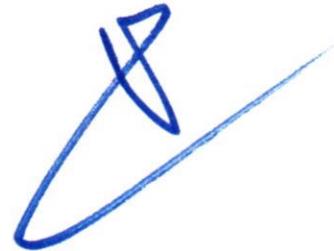
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2009 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



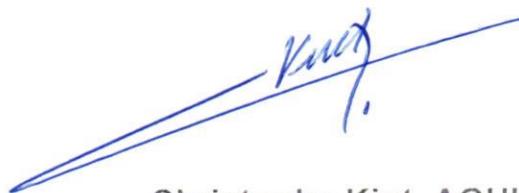
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,



Christophe Kint AGUIAR

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 4 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – GCONB 1 – SGG 4 – MTFP 4 – MEF 4 – AUTRES MINISTÈRES 28 – DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 – DGAE-DGCPE 2 – DPE-INSAE-DLC 3 – UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 – IGA-DCCT-GCONB 3 – CSM 1 JO 1 – INFOSEC 1.

